



Ville de  
L'Ancestrale-Lorette

*On est unique*

1575, rue Turmel  
L'Ancestrale-Lorette  
(Québec) G2E 3J5  
418 872-9811

## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la Ville de L'Ancestrale-Lorette, de ce qui suit :

Lors de la séance extraordinaire du 7 février 2018, le conseil municipal a adopté le *Règlement n° 308-2018 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 4 500 000 \$.*

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter les 28 février et 1<sup>er</sup> mars 2018. Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé ce règlement le 28 mars 2018.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation au Service du greffe situé à l'hôtel de ville de L'Ancestrale-Lorette pendant les heures régulières de bureau.

Fait à L'Ancestrale-Lorette, ce 11 avril 2018

**Greffier de la Ville,  
Claude Deschênes, avocat, OMA**